



L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mars à neuf heure trente,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 mars 2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	6
Procuration	3
Votants	9

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Gaëlle JOSSINET

Absents : Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Christian RAGUES

Procurations : Marc SAUVAIRE procuration à BALSAN Laurent, Jean-Claude THION procuration à LEBEAU Irène, Renaud ESCANDE procuration à ALBE Jean-Luc

**Vote :**

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025  
TARIF ASSAINISSEMENT ET ENGAGEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Vu l'arrêté n° 2020-12-31-B3-002 du 31 décembre 2020 portant annulation des arrêtés n° 20191212-B3-001 du 12 décembre 2019 et n° 2020-11-4-B3-001 du 4 novembre 2020 et transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires au 1er janvier 2023 ;

Considérant que le conseil municipal, élu pour représenter les intérêts des habitants de la commune de Dourbies, est légitime à se prononcer sur les décisions impactant directement et **seulement** le budget des habitants de la commune,

Considérant que l'agence de l'eau Adour Garonne demande un tarif de l'eau et de l'assainissement à minima de 2€ TTC par m<sup>3</sup>, sur la base d'une facture de 120m<sup>3</sup>, pour l'attribution de subventions,

Mme le Maire expose au conseil les propositions de modifications du budget par le conseil communautaire et demande au conseil municipal de se prononcer sur ces décisions.

- Concernant les tarifs de l'eau, ils **restent inchangés** pour 2025 car ils répondent aux demandes de l'agence de l'eau.
- Pour le m<sup>3</sup> assaini il est proposé de **le porter à 1.35€ pour 2025.**
- Pour la part fixe de l'assainissement, il est proposé de la passer **de 55€ à 60€ pour 2025.**

Pour le budget d'investissement :

- Les travaux de remise à niveau du système de télégestion sont toujours prévus pour un **montant estimé de 8500€.**
- Compte tenu des difficultés d'approvisionnement rencontrées en 2023 sur les captages de La Pensièrre, des Laupiettes et de Comeiras, il est proposé de réaliser une étude complémentaire au schéma directeur pour déterminer les travaux correctifs à réaliser éventuellement ; le montant estimé de cette étude est **de 25 000€**, avec des subventions attendues à hauteur **de 20 000€.**

Le conseil communautaire, après délibération :

- APPROUVE ces propositions,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents y afférents

Fait et délibéré en Mairie, le 15 mars 2025

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

